



## PROGRAMME SSIAP 3 - Recyclage

### *Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne*

#### **Public :**

Toute personne souhaitant devenir chef de service sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH). Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation. Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.

#### **Prérequis :**

Diplôme SSIAP3 ou des diplômes ERP et IGH niveau 3. Qualification de secourisme en cours de validité.

#### **Nombre de stagiaires :**

10 stagiaires maximum

#### **Durée :**

21 heures

#### **Lieu :**

Savigny le temple

#### **Méthodes pédagogiques :**

Méthode heuristique, démonstrative, applicative, Exposés, exercices d'application adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH, échanges.

#### **Validation :**

QCM de 40 questions, étude de plan et oral de connaissance devant un jury

#### **Maintien des compétences :**

36 mois

#### **Modalité d'accès :**

Signature de la convention

#### **Délai d'accès :**

Sur demande selon disponibilité

#### **Référence réglementaire :**

Arrêté du 2 mai 2005 modifié



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

#### **Objectif :**

Permettre au stagiaire de conserver sa qualification de chef de service SSIAP3.

Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH), intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux, vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie, assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

#### **Contenu de la formation**

##### **Séquence 1 : Réglementation**

Évolution des textes réglementaires

Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, dispositions particulières et spéciales

Règlement de sécurité dans les IGH

Rappel des textes sur les moyens de secours

Rappel sur le code du travail

Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP

Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

##### **Séquence 2 : Notions de droits civil et pénal**

Les Codes Civil et Pénal

La délégation de pouvoir et la délégation de signature, La responsabilité civile et responsabilité pénale

Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

##### **Séquence 3 : Fonction maintenance**

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Contextes d'obligations réglementaires

Aspects juridiques :

- les contrats avec obligation de moyens

- les contrats avec obligation de résultat

Différents types de contrats :

- le contrat de types "prédictifs"

- le contrat de types "préventifs"

- le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"

Normalisation

##### **Séquence 4 : Étude de cas**

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Rappel de la méthode

Lecture de plan

## **Public**

Toute personne souhaitant devenir chef de service sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH). Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation. Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.

## **Prérequis :**

Diplôme SSIAP3 ou des diplômes ERP et IGH niveau 3. Qualification de secourisme en cours de validité.

## **Nombre de stagiaires :**

10 stagiaires maximum

## **Durée :**

21 heures

## **Lieu :**

Savigny le temple

## **Méthodes pédagogiques :**

Méthode heuristique, démonstrative, applicative, Exposés, exercices d'application adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH, échanges.

## **Validation :**

QCM de 40 questions, étude de plan et oral de connaissance devant un jury

## **Maintien des compétences :**

36 mois

## **Modalité d'accès :**

Signature de la convention

## **Délai d'accès :**

Sur demande selon disponibilité

## **Référence réglementaire :**

Arrêté du 2 mai 2005 modifié



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

## **Séquence 5 : Accessibilité des personnes handicapées**

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Les dispositions réglementaires :

- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité

## **Séquence 6 : Analyse des risques**

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)

Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)

Le plan de prévention (rappel)

Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

## **Séquence 7 : Moyens de secours**

Évolution des textes réglementaires

Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)

Moyens d'alerte des secours

Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours

Connaître et savoir exploiter un S.S.I

## **Validation :**

Appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas en vue de la remise de l'Attestation de recyclage conditionnée par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques programmées.

## **Maintien des compétences :**

L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention d'un titre d'habilitation électrique par son employeur (à minima indices H0B0).

Un recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est obligatoire.